

Conseil V n t e des

CONSEIL DES VENTES
VOLONTAIRES DE MEUBLES
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES VENTES AUX ENCHÈRES
VOLONTAIRES

CURSUS

Un décret du 1er octobre, paru au Journal officiel du 3 octobre, réforme la formation professionnelle des personnes habilitées à

diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

Cette formation, organisée par le Conseil des ventes, est adaptée aux conditions nouvelles, nées de la loi de libéralisation des ventes aux enchères publiques de 2011 ; le décret modifie ainsi les modalités de l'examen d'accès au stage et son organisation.



DEVENIR COMMISSAIRE-PRISEUR

